

Concours général agricole des Pratiques Agro-écologiques



Guide pour les organisateurs **Comment mettre en place le concours dans un territoire ?**

Comment le valoriser et communiquer efficacement ?

Version 2023

www.concours-general-agricole.fr

1 PREAMBULE

Ce guide est à destination des personnes en charge de l'organisation du concours des pratiques agro-écologiques sur un territoire. Il vise à apporter un soutien méthodologique pour mettre en place localement le concours conformément au règlement national, et pour communiquer et valoriser ses résultats sur le territoire. Il est structuré de manière à expliciter les principales étapes que les organisateurs auront à suivre pour mener le projet.

Le guide a été élaboré par le comité technique du concours (Chambres d'agriculture France, Afac-Agroforesteries, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, l'Office français de la biodiversité, Scopela, Comexposium), dans le cadre du comité national d'orientation du concours.

Il s'appuie notamment sur le retour d'expérience des acteurs des territoires ayant déjà organisé le concours : Parcs naturels régionaux, Parcs nationaux, Chambres d'agriculture, collectivités, associations...

IMPORTANT : Les organisateurs et les agriculteurs doivent lire par ailleurs le règlement national disponible sur <https://www.concours-general-agricole.fr/concours-general-agricole/les-concours/le-concours-des-pratiques-agro-ecologiques/>

L'essentiel : « Le concours met en valeur les exploitants intégrant la biodiversité de leurs systèmes agricoles dans leur logique de production. Il se donne pour ambition de rassembler acteurs de l'agriculture et de l'environnement sur le terrain et, au-delà, de sensibiliser de larges publics à l'importance de l'agriculture pour le maintien de la biodiversité et de l'attractivité des territoires ».

Conception / Rédaction

Louise HERVE (Chambres d'agriculture France) et Clara PICOT (Afac-Agroforesteries)

Référence pour citer le document

Concours Général Agricole des Pratiques Agro-Ecologiques s - Guide pour les organisateurs, Comment mettre en place le concours dans un territoire ?

Comment le valoriser et communiquer efficacement ? Version octobre 2023

2 SOMMAIRE

Qu'est-ce qu'une prairie ou un parcours au sens du concours ?	6
Qu'est-ce que l'agroforesterie au sens du concours ?.....	6
Agriculteur : pourquoi participer au concours ?.....	7
Territoire : pourquoi organiser le concours ?.....	8
Le cadre de la mise en œuvre du concours	10
Organisation et pilotage du concours national	14
Qui peut organiser le concours local ?	12
Quel budget prévoir ?.....	14
Comment s'inscrire ?.....	13
Partenariats, conduite du projet au niveau local	16
Mobiliser les éleveurs et choisir les catégories	17
Constituer et mettre en œuvre le jury	20
Organiser la remise des prix locale	22
Participer au concours national.....	23
Tableau de bord général et échéancier	28

LE CONCOURS DES PRATIQUES AGROECOLOGIQUES : POURQUOI ? POUR QUI ?

PRAIRIES ET PARCOURS

1 DEFINITION

A la différence des jachères fleuries, qui sont implantées en lisière des champs cultivés, les **prairies** dites « fleuries » sont des herbages non semés riches en espèces (prairies naturelles, prairies permanentes) qui sont fauchés ou pâturés pour nourrir le bétail.

Les **parcours** sont des surfaces à couvert végétal spontané. Ces surfaces sont peu ou pas mécanisables et leur valorisation s'effectue par le pâturage des animaux (les espaces pastoraux sont donc concernés).

La biodiversité observée dans ces milieux correspond à la richesse de la flore et de la faune régionale maintenue et gérée par les agriculteurs.

Le concours concerne tous les éleveurs qui valorisent ces pâturages et prairies de fauche, non semés et riches en espèces, dites « prairies fleuries », afin d'en tirer le meilleur profit dans l'alimentation des troupeaux.

2 CATEGORIES

On distingue dans le concours plusieurs catégories correspondant au mode de gestion de la parcelle : Pâturage exclusif/Pâturage prioritaire (et secondairement fauche) /Fauche prioritaire (et secondement pâturage) /Fauche exclusive et plusieurs sections correspondant à un gradient d'altitude et d'humidité : littoral/plaine et piémont/montagne/haute-montagne et sec/moyen/humide.

3 EXEMPLES



Prés bois pâturés / Exploitation élevage bovin lait AOP dans le Jura



Prairie pâturée / Exploitation bovin viande dans le Vercors



Prairie fauchée et pâturée / Elevage caprins lait en Vanoise



Prairie fauchée et pâturée / élevage bovin lait Bio en Scarpe-Escaut



Prairies humide fauchée / Elevage Bovin viande Bio en Brière



Prairie humide fauchée / Polyculture élevage en Forêt d'Orient

AGROFORESTERIE

1 DEFINITION

L'agroforesterie désigne tout système de production associant l'arbre à l'agriculture (alignements d'arbres intra-parcellaire en grandes cultures, haies, bocage, prés-vergers...).

C'est une pratique qui existe depuis très longtemps mais qui est particulièrement remise en avant aujourd'hui grâce aux multiples services rendus pour l'agriculture et la biodiversité. En effet, en plus de favoriser un micro-climat qui peut bénéficier aux cultures comme aux animaux, elle permet de diversifier les productions et donc les revenus liés à la parcelle (bois d'œuvre, bois énergie, fruits, fourrages...).




Le concours favorise tous les agriculteurs qui ont implanté ou entretiennent des arbres dans leur parcelle agricole et en tirent le meilleur profit tout en préservant la biodiversité, quelle que soit la production.

2 CATEGORIES

On distingue deux catégories dans lesquelles peuvent concourir les candidats, selon l'âge du système agroforestier évalué :

- Gestion (système agroforestier installé depuis au moins 10 ans)
- Implantation (système implanté depuis au moins 4 ans).

3 EXEMPLES

		
Catégorie Gestion / Parcelle d'une ferme de lycée agricole, bovin lait en AB, vergers et production de bois, en Normandie	Catégorie Implantation / Association couverts végétaux, pâturage ovin et amandiers, dans une exploitation de plantes à parfum, PNR Verdon	Catégorie Implantation / Parcelle agroforestière dans une ferme d'élevage bovin lait + production de pommes dans l'Avesnois Thiérache

AGRICULTEUR : POURQUOI PARTICIPER AU CONCOURS ?

1 RECONNAISSANCE

Les agriculteurs considèrent le concours comme une reconnaissance collective et individuelle de leur travail, souvent en lien avec la reconnaissance de la qualité des produits de terroir. Ils sont fiers de présenter leur prairie, leurs arbres, leurs pratiques et leur système d'exploitation.

2 ECHANGE

Les agriculteurs apprécient de rencontrer et d'échanger avec des acteurs qu'ils ne fréquentent pas habituellement : botanistes, agronomes, apiculteurs..., de s'ouvrir à d'autres regards.



3 CONNAISSANCE

Les agriculteurs attendent des informations sur leur parcelle. Ils sont souvent étonnés du nombre d'espèces floristiques observées par le jury. Ils apprécient que le jury puisse décrire la flore en lien avec le milieu et les pratiques (valeur fourragère, lien avec la qualité des produits, santé du troupeau, valeur mellifère, etc.). Ils sont souvent demandeurs de conseils concernant la gestion des prairies et concernant la conduite des arbres, la gestion durable des haies, et les moyens de les valoriser.

4 COMMUNICATION

Les agriculteurs apprécient la communication réalisée auprès de leur clientèle, des habitants ou des élus, sur l'importance du maintien des prairies permanentes et des éléments arborés, l'intérêt écologique des milieux agricoles, la contribution des agriculteurs à la préservation de la biodiversité et la qualité des produits de « terroir ».

TERRITOIRE : POURQUOI ORGANISER LE CONCOURS ?

1 DEVELOPPER UNE AGRICULTURE INTEGREE A SON TERRITOIRE

Le concept de pratiques agro-écologiques apparaît comme fédérateur et pédagogique, capable de créer du lien entre agriculture, environnement et territoires et capable de s'inscrire dans le cadre d'un projet plus global de développement durable du territoire.

Le concours renforce et initie des partenariats nouveaux entre acteurs de l'environnement et organisations professionnelles agricoles. Il incite à mieux valoriser ces espaces dans les exploitations agricoles et les territoires.

2 VALORISER LA TRANSFORMATION LOCALE ET DES PRODUITS DE TERROIR DE QUALITE

Le concours permet de communiquer sur le lien « qualité des prairies/qualité des produits » et favorise la promotion et la commercialisation de produits sous signe de reconnaissance (AOP, IGP, Bio, marque Parc...). La richesse floristique des herbages soutient en effet une production agricole de qualité, car elle agit sur les caractéristiques organoleptiques et nutritionnelles des produits (viande, fromage, miel, etc.).

3 FILIERES LOCALES

Le concours permet de communiquer sur le lien entre les ressources (fourragères et bois issu des pratiques agroforestières) et les ligneux présents sur l'exploitation. Le concours met en avant la multi-performance des exploitations implantées dans des réseaux de circuits courts de bois énergie ou bois de chauffe, ou autonomes en production de plaquettes litières par exemple.

4 ENGAGER OU ALIMENTER LES REFLEXIONS

Le travail du jury local engage les agriculteurs et leurs partenaires dans des échanges permettant de conforter ou de faire évoluer la perception de la qualité des fourrages issus des prairies de fauche ou de pâture à flore diversifiée, mais également l'intérêt des arbres pour l'exploitation et leur valorisation économique.

5 ANIMER DES POLITIQUES PUBLIQUES AGRO-ENVIRONNEMENTALES

Selon les contextes locaux, le concours peut permettre d'animer et de promouvoir la mise en œuvre des MAE, d'un document d'objectif Natura 2000, de la Trame verte et bleue, d'un PAEN, d'une stratégie régionale pour la biodiversité, etc... Concernant les MAE, il incite les territoires à les concevoir plus en termes d'obligations de résultats que de moyens. En agroforesterie il permet d'animer et de promouvoir la mise en œuvre des mesures d'aide à l'investissement du 2nd pilier de la PAC (73.02, 73.01, 77.06, 78.01).

6 ENGAGER UNE DYNAMIQUE AVEC LES APICULTEURS

La connaissance du lien entre prairies fleuries/éléments arborés et apiculture est souvent faible, malgré un intérêt certain des apiculteurs, qui sont bien présents dans les jurys, même s'ils manquent de disponibilité à cette période de l'année. Les contacts noués sont très appréciés et les agriculteurs voient souvent d'un bon œil la possibilité d'accueillir des ruches dans leurs parcelles. Le concours est donc un bon outil pour dynamiser la filière apicole.

7 FAVORISER LA FORMATION ET LA MEDIATION TERRITORIALE

Les agriculteurs qui font de l'accueil à la ferme, mais aussi les acteurs touristiques ou les restaurateurs sont intéressés à valoriser l'image "prairies fleuries" et "arbres" dans leurs activités. Enfin, les acteurs de l'éducation à l'environnement, les enseignants ou formateurs et les lycées agricoles peuvent s'en saisir pour former les étudiants sur ce thème (concours des jeunes jurés).

CADRE ET GOUVERNANCE DU CONCOURS

1 GOUVERNANCE DU CONCOURS

Le Comité national d'orientation (CO) coordonne la mise en œuvre du concours. Il comprend l'ensemble des partenaires institutionnels, scientifiques et techniques nationaux : le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA), le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT), la Fédération des parcs naturels régionaux de France (FPNRF), Chambres d'Agriculture France, l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO), l'Office français de la biodiversité (OFB), l'Association française arbres champêtres et agroforesteries (Afac-Agroforesteries), Scopela.

Un Commissaire principal du concours des Pratiques Agro-écologiques est nommé. Il s'agit d'un agent du ministère en charge de l'Agriculture (MASA), qui siège au CO et est garant du bon déroulement du concours, en lien avec le Commissaire général du CGA.

2 CONTACT

Le pilotage du CO du concours et le secrétariat est assuré par Chambres d'Agriculture France et en co-pilotage avec l'Afac-Agroforesteries pour le concours Agroforesterie.

Pour tout renseignement, s'adresser à :

Prairies et parcours : prairies@concours-general-agricole.fr

Agroforesterie : agroforesterie@concours-general-agricole.fr

3 CALENDRIER

Une édition du concours se déroule sur un total de 16 mois dont l'étape finale est la remise des prix au Salon de l'agriculture.

Phase locale

- Ouverture inscriptions territoires : nov. N-1 à janvier N
- Ouverture inscriptions agriculteurs : mars N
- Constitution des jurys locaux, organisation des journées terrain
- Visite des parcelles : printemps-été N
- Communication locale des résultats : automne N – hiver N+1

Phase nationale

- Transmission du palmarès local au national : octobre N
- Jurys nationaux sur dossier : février N+1
- Remise des prix nationale au SIA : février-mars N+1

ORGANISER LE CONCOURS

Afin de se familiariser avec l'organisation du concours, visionner le webinaire du 10 novembre 2022
"Comment organiser un concours local?"

Visionner seulement les témoignages d'organisateur locaux :

- [FDC du Doubs – Agroforesterie](#)

[CHAMBRE D'AGRICULTURE ALSACE – PRAIRIES ET PARCOURS](#)

QUI PEUT ORGANISER LE CONCOURS LOCAL ?

1 TYPES DE STRUCTURES/ACTEURS DE TERRITOIRE ELIGIBLES

Organisations professionnelles agricoles (Chambres d'agriculture, ADASEA, associations ou syndicats d'agriculteurs (syndicats d'AOP...), groupe d'éleveurs engagés dans une démarche de qualité...), des collectivités (communes, Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), etc.) ou structures assimilées (Syndicats d'eau, Syndicats de Bassins versants, ...) des territoires de projets (Parcs naturels régionaux, Parcs nationaux, Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE), Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR),...), Conservatoires d'Espaces Naturels (CEN), Conservatoires botaniques, associations...

2 POURQUOI PAS UNE ORGANISATION COLLECTIVE ?

Un acteur de territoire peut candidater seul mais plusieurs acteurs peuvent s'unir pour candidater sur un même territoire et coorganiser le concours.

Rappel : il s'agit d'un concours agricole. En tant que tel, il est essentiel qu'il soit organisé ou coorganisé avec la profession agricole. Il est également important de se rapprocher, le cas échéant, des organisations professionnelles en charge des produits marqués par un signe officiel de qualité national ou européen (AOC/AOP, IGP...).

3 SUR QUEL TERRITOIRE ORGANISER LE CONCOURS ?

Le territoire choisi pour participer peut-être tout ou partie du territoire sur lequel œuvre(nt) l'acteur ou les acteurs de territoire (si candidature collective). Néanmoins le territoire défini doit être assez grand pour pouvoir mobiliser à minima 4 exploitations agricoles investies dans l'agro-écologie mais assez petit pour que le temps de trajet entre chaque exploitation lors de la journée de jury local soit la plus réduite possible, laissant entre 45 min et 1 heure au jury par parcelle.

COMMENT S'INSCRIRE ?

1 ETAPE 1 : DECLARATION D'INSCRIPTION

Les (co)organisateur locaux doivent se faire connaître auprès du secrétariat du comité national d'organisation au plus tard le **31 janvier** en s'inscrivant sur l'espace territoire :

Prairies et parcours : https://prairies.concours-general-agricole.fr/terri_identification.aspx

Agroforesterie : https://agroforesterie.concours-general-agricole.fr/terri_identification.aspx

2 ETAPE 2 : ETABLIR ET TRANSMETTRE LE REGLEMENT LOCAL

Suite à son inscription, chaque organisateur local doit préciser certaines modalités d'application du règlement national au niveau de son territoire :

- Nom et contacts des structures (co)-organisatrices
- Catégories et sections ouvertes
- Composition du jury et date de passage
- Eventuellement l'organisation d'une présélection sur dossier visant à limiter le nombre de parcelles visitées par le jury local ;
- Récompense et remise des prix locale ;
- Nature des financements perçus le cas échéant

Après transmission du règlement au secrétariat du concours, celui-ci fait l'objet d'une validation par le Commissaire général du CGA après avis du CO.

3 ETAPE 3 : INSCRIPTION DES AGRICULTEURS

La plupart du temps le territoire se charge de l'inscription des agriculteurs et les accompagne dans le choix des parcelles. Il s'agit de préciser les caractéristiques de l'exploitation et identifier la ou les parcelles (si plusieurs catégories sont ouvertes) engagées au concours.

4 ETAPE 4 : TRANSMETTRE LE DOSSIER DU CANDIDAT POUR LE JURY NATIONAL

Le jury local visite les parcelles, délibère et désigne, dans chaque catégorie un candidat pour participer à la finale nationale (celui dont la parcelle présente le meilleur équilibre agro-écologique). Lors du passage du jury, penser à faire des photos des parcelles.

Le jury proclame et communique publiquement les résultats obtenus aux agriculteurs (généralement à la remise des prix – voir partie 5).

Les organisateurs locaux font parvenir les fiches de notation des candidats sélectionnés pour la finale nationale au secrétariat du CO via leur espace territoire avant le 15 octobre. Deux photos accompagnent les fiches : une photo de la parcelle et une photo vue d'ensemble de la parcelle dans le système d'exploitation.

QUEL BUDGET PREVOIR ?

1 DEPENSES A PREVOIR

Animation générale	Le temps mobilisé varie de 10 à 30 jours (moyenne 15 jours) et dépend du nombre d'agriculteurs candidats et de l'expérience du territoire en termes d'organisation du concours – les éditions suivantes sont plus simples à mettre en œuvre ! Divers (courriers, photocopies)
Jury local, remise des prix locale	Animation interne (experts) Frais de déplacement pour se rendre aux formations (la journée en elle-même est gratuite pour les participants) Frais de passage du jury (repas, déplacements) Frais liés à l'organisation de la remise des prix (lots, accueil) NB : avec l'inscription du concours au Concours général agricole, la participation des experts au jury doit être bénévole (non rémunération de la prestation). L'indemnisation des frais de déplacement, de logement ou d'autres coûts éventuels des membres du jury est possible et doit être prévue dans ce cas dans le budget et déclaré au CO.
Communication	Diffusion des outils de communication nationaux (envoi journal, impression du règlement) Outils de communication spécifiques au territoire (mission photos, exposition, livre, livrets, affiches, plaquette, herbier...) Relation média (dossier de presse, etc.)
Participation au concours national	Frais de participation à la remise des prix nationale (déplacements – élus, agriculteurs, techniciens, service de remplacement des agriculteurs, etc.)
Eventuellement : actions pilotes, études, accompagnement autour du concours	Accompagnement technique des agriculteurs Projet pédagogique ou d'accueil du public Valorisation des produits Lien avec les politiques publiques

Le budget moyen observé pour l'organisation du concours dans les différents territoires est également très variable selon l'implication que souhaite avoir le territoire, l'envergure de la remise des prix locale, selon les frais pris en charge (déplacement des agriculteurs au Salon, déplacement des jurys...). Il varie de 500 à 8 000€ (en moyenne 4000€ hors temps de travail en 2010).

La plupart des jurys prennent en charge leurs frais directement en tant que partenaires de l'opération.

Concernant le temps de travail, celui-ci varie de 6 à 40 jours selon l'expérience du territoire:

- pour les territoires qui ont déjà organisé le concours au moins une fois: en moyenne 15j ;
- pour ceux dont c'est la 1^e année d'organisation: en moyenne 25j

Les chargés de mission soulignent que le temps consacré n'est pas seulement utile pour le concours mais aussi pour faire avancer d'autres dossiers avec les agriculteurs et les

partenaires mobilisés. On constate généralement l'implication de plusieurs chargés de mission pour la gestion du projet.

2 MOBILISER DES FINANCEMENTS PUBLICS

Le projet relève potentiellement de plusieurs types de programmes selon la façon dont le projet est présenté et porté localement : agri-environnement, soutien à l'agriculture, gestion ou sensibilisation sur la biodiversité, animation territoriale ou communication. A ce titre plusieurs financeurs publics peuvent être sollicités : les collectivités territoriales, l'Etat (crédits Natura 2000...), l'Union européenne (Feader) et les Agences de l'eau.

3 ETABLIR DES PARTENARIATS D'ENTREPRISES (A VALIDER AVEC LE CO)

A l'image des concours agricoles classiques, des entreprises peuvent être sollicitées, soit au titre de partenaires pour l'organisation générale, soit au titre de sponsoring notamment pour les dépenses liées à la remise des prix ou à l'édition de supports de communication. Il est possible de solliciter les délégations locales des entreprises partenaires au niveau national (RTE, CNE, Fonds pour l'Arbre...), des banques, etc... L'image positive du concours pour aborder de façon constructive les questions d'environnement avec les agriculteurs est un aspect favorable à ce type de partenariats.

CONDUITE DU PROJET AU NIVEAU LOCAL

1 METTRE EN PLACE UN COMITE D'ORGANISATION LOCAL (FACULTATIF), AVEC LES PARTENAIRES

Comme dit précédemment, le concours peut être co-organisé par deux partenaires ou plus. Il conviendra de bien définir les modalités de cette co-organisation (participation aux différentes étapes).

Ce comité précisera tous les points d'adaptation locale du règlement et coordonnera le projet avec tous les partenaires impliqués.

2 ORGANISER UNE EQUIPE EN CHARGE DU PROJET

Les personnes en charge de l'animation du territoire, de l'agriculture, de l'agroenvironnement, de Natura 2000, des milieux naturels ou de la biodiversité, etc., peuvent animer ou participer au projet. Il n'y a pas de profil qui prévaut par rapport à un autre, les animateurs estimant qu'il est avant tout nécessaire d'avoir des compétences en organisation et des qualités relationnelles.

Des personnes en charge de la communication peuvent également être associées, notamment pour la relation presse et la communication interne. L'implication des personnes en charge de l'accueil du public, du tourisme ou de la pédagogie est à envisager pour un bon ancrage du concours sur le territoire.

3 INFORMER LES COMMUNES CONCERNEES

Dès le lancement du projet **et lancer le concours publiquement**, en veillant à passer l'information dans la presse ou dans les bulletins d'information du territoire, afin de rendre l'opération "officielle" et claire sur les partenariats en place (partenaires, objectifs).

IMPORTANT : *Il est fortement recommandé pour une nouvelle structure animatrice de prendre contact avec un territoire déjà expérimenté, et de participer en tant qu'observateur à un jury l'année précédant l'organisation du concours sur son territoire.*

Partenariats européens : *Le concours peut être organisé en commun entre un territoire français et un territoire européen (souvent transfrontalier). Les candidats français et étrangers sont visités par le même jury (experts des 2 pays). Cependant, seuls les candidats ayant leur siège d'exploitation en France pourront être reçus au concours national, conformément au règlement national.*

MOBILISER LES AGRICULTEURS ET CHOISIR LES CATEGORIES

1 OU ET COMMENT CHERCHER DES CANDIDATS ?

Tous les éleveurs du territoire concerné doivent avoir la possibilité de participer, si l'on veut obtenir un panel d'agriculteurs représentatif du territoire (type de production, taille et organisation de l'exploitation, etc). Il est nécessaire d'insister sur la prise en compte de la valeur agricole dans le concours !

Les candidats peuvent être recherchés parmi les réseaux des structures organisatrices ou ceux des structures figurant dans les jurys ou des partenaires du concours (via le contact d'un référent). Les territoires peuvent utiliser une combinaison de moyens, adaptés au temps dont ils disposent, aux partenariats ou aux relations avec les agriculteurs dans le cadre d'autres programmes :

- **réunion d'information** spécifique ou à l'occasion d'une réunion d'un groupe agricole
- encart dans la Presse agricole ou une autre revue locale (journal d'information du Parc ou de la collectivité territoriale associée...)
- courrier d'invitation
- contact individuel avec des exploitants (pour chercher ou compléter des candidatures) : par téléphone ou en direct lors d'une visite de terrain pour une autre action (MAE par exemple)
- contact direct par une personne tierce (Chambre d'agriculture, OPA),
- relance téléphonique (quasiment toujours nécessaire).

Les candidats peuvent aussi être recherchés au-delà de ces réseaux, à plus grande échelle via un appel à candidatures :

- **Réseaux sociaux** (de plus en plus d'agriculteurs sont présents sur les réseaux sociaux dont Facebook, twitter, LinkedIn... et d'autres structures travaillant avec des agriculteurs peuvent relayer!)
- **Presse et médias** : le CGA a une certaine renommée et les journalistes sont plutôt friands des concours locaux pour des articles dans la presse locale. N'hésitez pas pour cela à rédiger un **communiqué de presse** !

2 CONVAINCRE ET ACCOMPAGNER LES CANDIDATS

La motivation initiale des agriculteurs n'est pas toujours évidente, d'autant que la période de visite correspond à des emplois du temps chargés.

Comment les convaincre / arguments :

- **C'est facile** : c'est la ou les structure(s) organisatrice(s) qui gère(nt) les inscriptions, les dossiers, l'organisation des visites et la remise des prix... le candidat doit simplement présenter son système, sa parcelle et répondre aux questions du jury.
- **C'est peu chronophage** : le temps à prévoir pour le candidat est 1h sur sa parcelle en présence du jury pour l'évaluation, et sa venue lors des remises des prix locale et nationale.
- On reste dans un **cadre de confiance** : rassurer le candidat par rapport à la remise des prix nationale, la première étape c'est le concours et la remise des prix locale, on

reste "entre soi". Si le système n'est pas pertinent, le dossier ne montera pas au national.

- C'est l'occasion de **mettre en avant des belles pratiques**, pas forcément toujours reconnues mais qui valent le coup de l'être !
- A la clé, une **belle mise en valeur du candidat** : si le candidat est lauréat national, la remise des prix a lieu au Salon de l'Agriculture en public et en présence d'élus (ministère de l'Agriculture notamment). Pour le premier prix, une dotation de 500€ est à la clé et pour les 2e et 3e prix un diplôme et une plaque en fonte chartés CGA.

Les agriculteurs décident de la parcelle qu'ils engagent, selon les catégories et sections fixées localement. Il est utile de préciser dans l'invitation concrètement les critères de notation qui vont être utilisés par le jury.

Les organisateurs peuvent proposer aux agriculteurs de les aider à choisir la parcelle lors d'une visite préalable, ce qui permet d'expliquer les enjeux et le déroulement du concours.

IMPORTANT : Pour être éligibles au concours, les surfaces engagées par les agriculteurs doivent être riches en espèces (si prairies), considérées comme des surfaces agricoles utiles et participer pleinement à la stratégie économique des exploitations (fonctionnement fourrager si prairie).

3 IDENTIFIER LA OU LES CATEGORIES OUVERTES LOCALEMENT

PRAIRIES ET PARCOURS

Les 4 catégories sont définies selon l'utilisation principale de la parcelle :

- **Pâturage exclusif**
- **Pâturage et secondairement Fauche**
- **Fauche et secondairement Pâturage**
- **Fauche exclusive**

Les catégories peuvent être subdivisées en sections, définies selon le croisement entre un gradient d'altitude :

- Plaine et piémont
- Montagne
- Haute montagne

ET un gradient d'humidité :

- Sec
- Moyen
- Humide

AGROFORESTERIE

Les 2 catégories sont définies selon l'âge du système agroforestier :

Implantation : parcelle âgée de 4 ans minimum et ayant été mise en place par l'agriculteur candidat

Gestion : parcelle âgée de 10 ans minimum installée par l'agriculteur ou déjà en place à son installation.

IMPORTANT Pour qu'une catégorie ou le cas échéant une section soit ouverte au concours, elle doit comporter **au moins 4 candidats**. A défaut d'un nombre suffisant de candidats, les sections peuvent être fusionnées ou supprimées.

JURY ET EVALUATION DES PARCELLES

1 CONSTITUER LE JURY EN MOBILISANT DES « EXPERTS »

Le jury doit réunir au moins un expert dans chacun de ces domaines :

Prairies et parcours

- **agronomie, fourrage**
- **botanique, écologie**
- **apiculture, faune sauvage**

Agroforesterie

- **agroforesterie, forêt, arboriculture**
- **agronomie, agro-écologie**
- **sciences de l'environnement, écologie**

Importance d'un jury d'experts pluridisciplinaires, pour l'intérêt du concours vis-à-vis des agriculteurs !

Les membres des jurys sont généralement spécialisés dans leur domaine, mais ils sont amenés à travailler ensemble sur les liens entre production agricole et biodiversité. C'est la confrontation de leurs expertises qui donnent une compétence agro-écologique au jury local.

Les antennes locales des partenaires nationaux peuvent être sollicitées, en fonction des partenariats locaux et des habitudes de travail : Conservatoires botaniques nationaux, Chambres d'agriculture, Conservatoires d'espaces naturels, LPO, INRAE, syndicats apicoles affiliés à l'UNAF ou au SNA, DREAL, DRAAF...

Par ailleurs, le règlement du concours précise que les fonctions de membres du jury sont bénévoles (non directement rémunérés pour cette mission, mais leurs frais peuvent être pris en charge).

IMPORTANT : La présence d'agriculteurs dans le jury apporte un réel plus en termes d'échange et d'animation. Certains territoires sollicitent le lauréat de l'année précédente pour assurer le rôle de Président de jury.

2 PROPOSER UN PRESIDENT DE JURY

Le rôle du président de jury sera de garantir le bon fonctionnement du jury (centralise les débats, synthétise les remarques). Des agriculteurs et agriculteurs élus (représentants d'organismes agricoles) peuvent très bien occuper le rôle de président du jury. C'est un atout pour la convivialité et l'appropriation du concours vis-à-vis des candidats. Le président du jury ne peut pas être un agriculteur inscrit au concours mais il est fortement conseillé que ce dernier soit un spécialiste dans le domaine de l'élevage (technicien, ingénieur, agriculteur...).

3 FIXER LA OU LES DATES DE PASSAGE DU JURY

En accord avec les agriculteurs, les dates doivent tenir compte du développement de la végétation et des dates d'exploitation habituelles des surfaces visitées. La végétation doit être assez développée pour évaluer ses propriétés.

Les agriculteurs devront s'engager à ne pas faucher la parcelle avant le passage du jury (à défaut le diagnostic sera généralement impossible).

Dans le cas des pâturages, il sera nécessaire que le dernier passage du troupeau ait eu lieu au minimum 3 semaines avant. Deux dates décalées pourront être proposées si des parcelles d'altitude très différentes sont engagées.

La visite des parcelles par le jury local est organisée entre mars et septembre à une date fixée dans chaque territoire. Le jury local visite la parcelle en présence de l'agriculteur engagé et de l'organisateur local. Des observateurs peuvent également être présents lors de la visite mais ne prennent pas part à l'évaluation.

DIFFICULTES : *Il est parfois délicat de trouver une date adéquate longtemps avant le passage du jury, d'autant plus les années « anormales » (sécheresse, mauvais temps). Celle-ci est également d'autant plus facile à fixer que la différence d'altitude des parcelles est faible.*

4 PARTICIPER A LA FORMATION DES JURYS LOCAUX

Un webinaire de formation est mis en place par la coordination nationale à destination des organisateurs du concours et des membres de leurs jurys locaux, courant mars-avril. Celui-ci est ensuite enregistré et diffusé à tous les organisateurs inscrits.

Des formations sur le terrain peuvent également être organisées si de nouveaux territoires et nouveaux membres de jurys le demandent. **S'adresser pour cela le plus rapidement possible à la coordination nationale aux adresses contact.**

5 FICHES DE NOTATION DES PARCELLES

Chaque jury local utilise la méthode de notation nationale commune à tous les territoires, afin d'évaluer l'équilibre agro-écologique des parcelles. Les fiches de notation constituent également le dossier de candidature pour le jury national.

L'essentiel : « **L'équilibre agro-écologique de la parcelle traduit en quoi la production agricole de la parcelle repose durablement sur des bases écologiques. Il est défini selon les propriétés agro-écologiques de la parcelle, la contribution de la diversité à ces propriétés et la cohérence de l'usage agricole pour les valoriser et les renouveler** ».

6 INVITER DES OBSERVATEURS

La participation "d'observateurs" (agriculteurs, lycées agricoles, élus, collectivités territoriales, services de l'Etat, établissements publics, associations (de chasse, de protection de la nature, de randonnée...), entreprises partenaires, acteurs touristiques (restaurateurs, offices du tourisme etc.), journalistes...) est un atout indéniable pour la diffusion du projet. Ils deviennent de véritables ambassadeurs du concours. Il est également tout à fait souhaitable d'inviter les agriculteurs participants à se rendre chez leurs « concurrents ».

De futurs organisateurs ou futurs membres de jurys peuvent également être invités, ainsi que les correspondants locaux des partenaires nationaux comme les entreprises qui soutiennent le concours. La possibilité offerte d'être observateur est une des raisons principales du soutien financier des entreprises partenaires du concours (inscrit dans les conventions).

ORGANISER LA REMISE DES PRIX LOCALE

1 CHOISIR LE LIEU ET LA DATE DE LA REMISE DES PRIX

Le choix se fait suivant le public que les organisateurs souhaitent privilégier : agriculteurs, habitants, élus, touristes, etc. La remise des prix permet de présenter le concours, de valoriser les candidats, de promouvoir le territoire, l'agriculture et ses produits. La remise des prix a généralement lieu sur une des communes concernées par le concours de l'année.

Elle peut être organisée juste après le concours ou plus tard, à l'occasion :

- d'un événement organisé spécialement (sur une parcelle gagnante ou en salle) ;
- d'un événement interne (comité syndical, assemblée générale, etc.) ;
- d'une manifestation sur le territoire (fête locale, marché agricole, etc.).

2 CHOISIR DES LOTS POUR LES FINALISTES LOCAUX ET LES PARTICIPANTS

Un **diplôme officiel** de pré-sélection locale pour le finaliste 1^{er} prix est disponible et téléchargeable au format numérique sur l'espace territoire une fois la grille de notation et le palmarès renseigné.

Une **plaque officielle** de pré-sélection locale pour le finaliste 1^{er} prix est disponible à la commande, via un bon pré-rempli (*téléchargeable sur l'espace territoire*) à envoyer à la Fonderie Doutré (fournisseur officiel du CGA). La commande de plaque(s) est à la charge du territoire organisateur.

D'autres récompenses peuvent être attribuées selon les initiatives locales. Elles peuvent être de nature honorifique, matérielle ou monétaire. Il est possible de remettre de l'argent aux lauréats, l'implication des banques ou des assureurs par exemple, partenaires traditionnels des concours agricoles, renforce l'idée que les pratiques agro-écologiques apportent une plus-value agronomique.

Remarque : *Il est strictement interdit d'utiliser la médaille et le logo du concours autrement que sur les supports fournis par la coordination nationale. Ceux-ci étant la propriété du Concours Général Agricole et soumis à des règles d'utilisation strictes.*

A NOTER : *Il est possible d'organiser une « remise des résultats » le lendemain du passage du jury, afin de poursuivre les échanges techniques avec les agriculteurs : il s'agit d'inviter tous les candidats à se rendre sur une prairie gagnante et d'exposer les motivations du jury (avec le président du jury ou des experts). Ce type d'échange permet aux éleveurs de se rencontrer et de partager le résultat.*

PARTICIPER AU CONCOURS NATIONAL

1 METTRE AU PROPRE ET ADRESSER LES DOSSIERS DE CANDIDATURE POUR LE JURY NATIONAL

Le jury national utilise les mêmes critères que les jurys locaux. Deux photos techniques devront être adressées avant fin octobre avec les fiches de notation (la parcelle dans son environnement et la végétation en gros plan).

2 INVITER LES FINALISTES LOCAUX POUR PARTICIPER A LA REMISE DES PRIX NATIONALE

Les éleveurs acceptent généralement volontiers l'invitation et apprécient ce moment d'information et d'échanges.

Il est nécessaire de prévenir les agriculteurs suffisamment en avance de manière à ce qu'ils puissent s'organiser et prévoir un service de remplacement le cas échéant.

3 PARTICIPER A LA REMISE DES PRIX

Les candidats et les organisateurs locaux et nationaux sont invités à la remise des prix nationale, qui se déroule au Salon international de l'agriculture (février/mars année n+1). Cette manifestation a pour objectif de récompenser les lauréats, de communiquer sur le concours et de favoriser les échanges entre territoires et agriculteurs (programme défini chaque année). Une matinée d'échanges est organisée précédemment à la cérémonie, où sont conviés tous les participants.

COMMUNICATION ET VALORISATION

TEMPS FORTS DE COMMUNICATION

Le Concours des Pratiques Agro-Écologiques est une fenêtre de visibilité pour les pratiques en elles-mêmes mais également pour celles et ceux qui les mettent en pratique au quotidien et les acteurs territoriaux qui participent à leur développement.

Il existe plusieurs temps forts de communication autour du concours :

1. Ouverture des inscriptions aux agriculteurs
2. La journée dédiée au jury local
3. La remise des prix locale
4. La remise des prix au Salon de l'Agriculture

Et après... valorisation des finalistes et candidats

Voici des conseils pour communiquer lors de ces temps forts :

1. Journée de Jurys locaux

Les visites de parcelles par des experts de l'agroforesterie représente une occasion essentielle de diffuser les enjeux et pratiques.

a. En amont

La présence de journalistes lors de ces journées est le moyen d'offrir à l'agroforesterie une fenêtre dans la presse locale et spécialisée.

Il est fortement recommandé de préparer en amont de la journée un communiqué de presse et de le diffuser aux :

- journalistes locaux en presse spécialisée agriculture, agroécologie
- journalistes locaux
- collectivités locales engagées dans des démarches agro-écologiques

b. Lors de la journée

Lors de la journée, les candidats et leurs parcelles sont à l'honneur.

Afin de faciliter la communication des lauréats et la production des supports, il est important de photographier les éléments valorisables (parcelles, pratiques innovantes et qualitatives, portraits du candidat...)

Pour cela il est recommandé de prévoir :

- un appareil photo
- si possible, une personne en charge des prises de vue et de reporter des éléments de langage ou citations des lauréats

L'accueil de journalistes sur les fermes pendant le jury est un élément important de la communication, ils pourront interviewer le président de jury, les organisateurs du jury et les candidats.

Afin de faciliter la communication le jour-J et les relais sur les réseaux sociaux, vous pouvez lister les comptes Twitter, LinkedIn et Facebook des organisateurs du concours, des collectivités ou territoires engagés sur le concours local, les mécènes du concours ainsi que le Concours des Pratiques Agro-Écologiques et le Concours Général Agricole

En identifiant ces structures sur vos postes, ils bénéficieront de plus de visibilité.

c. Les retombées

Suite à la journée et aux délibérations du jury, vous devrez faire remonter la grille de notation, la fiche finaliste ainsi que des photos prises le jour du jury (merci de préciser les droits d'auteur si nécessaire).

Ces éléments (photos + portraits) seront transmis à l'organisation du concours pour la production des supports de communication.

Suite aux visites de jury, vous pouvez créer une revue de presse rassemblant tous les articles produits concernant la journée et la transmettre aux organisateurs du concours ainsi qu'aux candidats pour qu'ils puissent les relayer. Pour suivre la publication d'articles en ligne, vous pouvez paramétrer des Google Alerts en choisissant les mots clés « concours agroforesterie » « nom de votre territoire » « noms des candidats » etc.

2. Remise de prix locale

Concernant la remise de prix, un événement physique ainsi que la production d'une médaille est à privilégier.

Pour couvrir cet événement, nous vous recommandons à nouveau de prévoir le matériel et les ressources pour prendre des photos. En effet, la remise de prix est le moment du concours qui est le plus intéressant à valoriser pour les agriculteurs.

Vous pouvez également recontacter les journalistes à l'aide d'un communiqué de presse pour leur annoncer le palmarès et les inviter à couvrir la cérémonie. Dans ce cas, n'hésitez pas à rassembler les articles sous forme d'une revue de presse.

Si vous disposez de réseaux sociaux, vous pouvez aussi faire la promotion des lauréats à cette occasion, sans oublier d'identifier les comptes du Concours, des mécènes et des acteurs locaux pour une meilleure diffusion.

3. Remise de prix nationale

La remise des prix nationale représente la plus grande fenêtre visibilité et de légitimité pour porter les pratiques des lauréats. En plus de leur permettre de communiquer sur leurs prix et convictions, c'est un temps d'échange grandement demandé et apprécié par les agriculteurs. C'est un moment où les journalistes seront présents et pourront collecter :

- Des photos
- Des interviews/verbatim
- Le palmarès national

La coordination nationale aura préparé un communiqué de presse d'annonce du palmarès pour la presse et relatera l'évènement sur les réseaux sociaux.

Ce moment est à privilégier dans les temps de communication des lauréats comme des structures locales qui accompagnent l'agriculteur dans son projet, il est pertinent de poursuivre les efforts de couverture médiatique sur cette période également.

Pour alimenter toute cette communication, plusieurs outils sont à votre disposition :

OUTILS DE COMMUNICATION A DISPOSITION

PRESENTATION DU CONCOURS

[Site web du CGA](#)

[Chaîne Youtube du CGA](#)

De nouveaux films financés par l'OFB sont disponibles sur deux des lauréats du concours 2022 !

De nombreux films ont été réalisés par des territoires et présentent également le concours. Propriété des structures locales, ils sont visionnables sur YouTube.

Plaquette de présentation du concours (téléchargeable sur l'espace territoire) :



Les réseaux sociaux du CGA des PAE :

Twitter : [@CgaAgroecologie](#)

Linkedin : [Concours des Pratiques Agro-Écologiques](#)

Facebook : [Concours des Pratiques Agro-Écologiques](#)

Vous pourrez y suivre toute l'actualité du concours mais également vous en servir comme relai de communication ! En effet, lors des temps forts sur lesquels vous serez amené à communiquer, vous serez invité à tagger les réseaux officiels ci-dessus pour que nous puissions relayer les actualités locales des concours.

MOBILISER DES CANDIDATS

Un modèle de flyer (*téléchargeable sur l'espace territoire*).

MOBILISER LA PRESSE POUR LES JURYS, LA REMISE DES PRIX

La présence de journalistes lors de ces journées est le moyen d'offrir aux pratiques agro-écologiques une fenêtre dans la presse locale et spécialisée.

Il est fortement recommandé de préparer en amont de la journée un communiqué de presse et de le diffuser aux :

- journalistes locaux en presse spécialisée agriculture, agro-écologie
- journalistes locaux
- collectivités locales engagées dans des démarches agro-écologiques

Vous trouverez un exemple de communiqué de presse en annexe de ce document.

VALORISER LES FINALISTES

Distinctions



Un **diplôme officiel** charté CGA est disponible pour le finaliste 1er prix et téléchargeable sur l'espace territoire une fois le palmarès renseigné.

Un **bon de commande** pour une plaque en fonte à la Fonderie Doure (fournisseur officiel du CGA) est également mis à disposition.

Susciter des articles de presse

CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE 2023
CONCOURS PRATIQUES AGRO-ÉCOLOGIQUES

Ferme de M. Jean-Michel BODIN
LAURÉAT DU TERRITOIRE « Nord-est de la Touraine » - En lice pour le Concours Général des Pratiques Agro-écologiques - Agroforesterie

CATÉGORIE : Implantation

LOCALISATION
Région Centre Val de Loire - département 37
Territoire « Nord-Est de la Touraine » - Commune de St Laurent-en-Gâtine

Section : Agroforesterie
Catégorie : Implantation

LES FORCES RETENUES PAR LE JURY

- Une dynamique globale domine le projet de M.Bodin, avec une complémentarité d'infrastructures agro-écologiques cohérente : haies, mares, plantations intra-parcellaires, alignements d'arbres, bandes enherbées.
- La longueur du linéaire de haies est très importante dans ce paysage (plus de 2 km).
- Les connexions paysagères sont très logiques, très abouties.
- La composante agricole n'est pas en reste, avec de bons rendements, des rotations longues, des pratiques vertueuses.
- Toutes les démarches à caractère environnemental mises en place par M.Bodin aboutissent à un ensemble remarquable sur le plan paysager et en matière de biodiversité, tout en constituant une unité de production agricole performante.



FOCUS PROJET

L'exploitation agricole de M. Jean-Michel Bodin est constituée de 110 hectares de grandes cultures, mais M. Bodin, âgé d'un peu plus de 60 ans, a exercé autrefois d'autres métiers tels que négociant en céréales, commercial en agro-équipements destinés à la production de vins de Vouvray, etc.

Dès le début de l'exploitation de ces 114 hectares, il a régulièrement planté des arbres, d'ornement et/ou à vocation agricole. Entre autres, il a découpé une grande parcelle pour constituer une entité de 12 hectares environ, parcelle lauréate du concours régional 2022 du territoire du Nord-Est de la Touraine. Cette parcelle est bordée de tous côtés par des haies ou des alignements d'arbres mis en place par M.Bodin il y a une douzaine d'années. Sur la partie Nord de la parcelle, cette haie est constituée de 17 espèces, toutes très fréquentes dans la végétation de cette petite région : aubépine, charme, noisetier, cornouiller, ...

Toute cette haie est bordée par une bande enherbée de 3 mètres de large. M.Bodin a fait le choix de privilégier la biodiversité, et de très nombreux animaux occupent ce territoire. Le bas de la parcelle est doté d'un joli plan d'eau, et l'arrière de la maison d'habitation a vu naître une autre parcelle menée en agroforesterie intra-parcellaire.

STRUCTURE ACCOMPAGNATRICE

Association Biodiv' en Loire
- 37



LE MOT DU LAURÉAT

« J'ai exercé plusieurs métiers, mais depuis que je suis agriculteur je me suis attaché à favoriser la place de l'arbre dans mon paysage agricole, et tout ce qui peut contribuer à la biodiversité : la mare, les alignements intra-parcellaires, mes bandes enherbées le long des haies, mes bordures forestières ... tout est fait pour favoriser la faune et la flore. Certes, je suis agriculteur, mais la biodiversité c'est ma passion ! »

Jean-Michel BODIN

L'organisateur du concours sur le Territoire : Association BIODIV'EN LOIRE, en partenariat avec la SEPANT - 37, l'association régionale d'agroforesterie (AZRC) et la fondation Nature et découverte

Sur le territoire du Nord-Est de la Touraine

EN SAVOIR PLUS :

La Touraine constitue une ancienne province (aujourd'hui identifiable comme « département d'Indre-et-Loire ») très variée en termes agricoles : le Val de Loire proprement dit est surtout à vocation viticole et horticole, certains coteaux et plateaux ont développé l'arboriculture, mais l'essentiel des surfaces est occupé par les grandes cultures (en pourtour du Bassin Parisien) et par l'élevage, pour les terres les moins productives.

La Touraine fait donc partie de ces « zones intermédiaires » où les rendements restent très moyens, mais où la proximité d'une agglomération importante (Tours) permet de développer des modes de commercialisation rémunérateurs pour certains agriculteurs (AMAP, magasins de producteurs...). Historiquement, l'arbre ne fait pas vraiment partie des infrastructures très développées dans le monde agricole, et l'agriculture tourangelaise reste très conservatrice... Cependant la présence centrale et omniprésente de la Loire et un climat très clément permettent de générer une biodiversité intéressante, comme le valorisent 2 parcs naturels régionaux (Loire-Anjou-Touraine à l'Ouest et, aux portes Sud de la région, la Brenne) et un classement du Val de Loire au patrimoine de l'UNESCO qui concerne essentiellement la vallée.

CONTACT :

Biodiv' en Loire: Christophe PINARD
pinard.c@wanadoo.fr / 06 52 18 62 52

EN SAVOIR PLUS SUR LE TERRITOIRE :

212

communes en Indre-et-Loire

600 000

Habitants en Indre-et-Loire

6 127 km²
(41^{ème} département français)

TYPOLOGIE D'AGRICULTURE :

Entre Sud-Ouest du Bassin Parisien et Gâtine berrichonne

ACTIVITÉS AGRICOLES PRINCIPALES :

Grandes cultures, élevage, viticulture, arboriculture, ...

Fiche de communication finaliste (« fiche-finaliste ») : à fournir à la coordination nationale une fois le palmarès connu, en précisant à quelle date celle-ci peut être diffusée. A diffuser également en local, très bonne matière pour susciter la publication d'articles de presse !

Ce format de fiche permet aux journalistes locaux de s'emparer facilement du sujet, il est donc essentiel de la remplir correctement. Favoriser un portrait de l'agriculteur ainsi qu'une photo représentative de l'excellence de la parcelle de préférence avec une météo favorable. La citation est également très importante, elle pourra être reprise par les journalistes pour citer le ou la finaliste mais également par la coordination nationale pour dépeindre le portrait des finalistes sur les réseaux sociaux.

Soyez vigilant à bien compléter la partie contact. En effet, à la suite de la diffusion des fiches, les journalistes peuvent demander à solliciter les agriculteurs pour des interviews et reportages. Il est conseillé d'accompagner les agriculteurs et gérer cette relation aux journalistes, en tant qu'organisateur vous avez ce rôle de médiateur.

Important : transmettre les coordonnées des finalistes (mail + n° tél portable) via l'espace territoire pour faciliter la communication avec eux et l'obtention d'informations supplémentaires, à la demande de journalistes notamment.

VALORISER LES LAUREATS NATIONAUX

Kit de valorisation lauréat national : fourni par la coordination nationale aux lauréats nationaux 1er prix de chaque catégorie. Il a pour objectif de communiquer sur l'exploitation lauréate et ses pratiques, sur la ferme et les réseaux sociaux. Il se compose de :

- Une affiche d'information sur l'agroforesterie/les prairies
- Une affiche de présentation de l'exploitation lauréate
- Une banderole
- Des masques pour les réseaux sociaux
- Des contenus destinés aux réseaux sociaux

Affiche A1

Affiche A1

Banderole à imprimer 1

Kit en format digital :



Photo de profil page facebook



Photo de couverture



Visuel réseaux sociaux

CHARTRE DE COMMUNICATION

Le logo et la marque du Concours Général Agricole sont la propriété du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire et du CENECA. Ils sont donc soumis à des règles d'utilisation strictes. Il est cependant fortement conseillé de communiquer amplement sur le concours, et pour cela une charte de communication a été développée.

Vous trouverez la charte graphique en annexe de ce document.

Lorsque vous citez le concours sur les réseaux sociaux, merci de bien utiliser le #PratiquesAgroÉcologiques ainsi que le hashtag correspondant au concours que vous organisez :

- #Agroforesterie 🌳
- #Prairies&Parcours 🌿

ANNEXES

Exemple de communiqué de presse :

Concours Général Agricole 2021 – Catégorie Agroforesterie : une visite du jury est organisée en Normandie le 23 novembre pour désigner le finaliste parmi 4 candidats

Depuis 2020, les pratiques agroforestières ont leur concours au salon de l'agriculture. L'édition 2021 du Concours Général Agricole (CGA), qui récompense l'excellence des pratiques agro-écologiques des agriculteurs et des éleveurs est maintenue bien que le Salon de l'agriculture 2021 soit annulé. 58 agriculteurs et éleveurs, présents sur 12 territoires, ont candidaté pour cette 2^{ème} édition. Les dernières visites de jury sont en cours pour sélectionner les lauréats régionaux qui vont concourir à la remise de prix nationale prévue fin février 2021. Quatre exploitations sont en lice pour la catégorie Agroforesterie pour la Normandie. Une visite du jury est organisée le 23 novembre au départ de la Chambre d'agriculture au Neubourg (visite presse possible sur demande).

L'Agroforesterie : Agriculteurs et éleveurs récompensés au Concours Général Agricole pour leur engagement en faveur de l'arbre agricole et ses bienfaits sous toutes ses formes

Co-organisé par les Chambres d'agriculture France (APCA) et l'Afac-Agroforesteries, ce concours vise à mettre en lumière celles et ceux qui ont placé l'arbre au cœur de leurs pratiques agricoles. En diffusant et en popularisant les pratiques agroforestières au sein de la communauté agricole, le Concours Général Agricole des Pratiques Agro-écologiques – Agroforesterie fait de l'intégration de l'arbre et de la haie un critère d'excellence des agriculteurs, quel que soit le système de production considéré. Il distingue les agriculteurs ayant les meilleurs modes d'intégration de l'arbre dans la gestion globale de leur exploitation agricole, par l'évaluation de multiples critères : préservation de la biodiversité, effets sur la pollinisation, qualité de l'eau, paysage, contribution à l'autonomie, valorisation économique du bois, régulation du climat....

L'intérêt de l'agroforesterie sous toutes ses formes : les haies, prés-vergers, alignements d'arbres intra-parcellaires... est multiple pour les agriculteurs. Ce sont des pratiques de plus en plus attractives économiquement et écologiquement au service des rendements agricoles et d'apport de revenus complémentaires.

Qu'ils soient intégrés en périphérie de la parcelle, intercalés avec les cultures, ou encore plantés à l'échelle d'un bassin versant, les arbres, associés aux cultures agricoles ou à l'élevage, offrent de nombreux avantages économiques et environnementaux : production de bois, de fruits ou de fourrage, lutte contre l'érosion des sols, atténuation du changement climatique et de ses impacts grâce au stockage du carbone, augmentation du confort des animaux d'élevage et des agriculteurs, abris pour les animaux et préservation de la biodiversité, préservation des paysages, régulation du cycle et de la qualité de l'eau...

L'agroforesterie, en optimisant l'espace, vise aussi à produire plus et mieux, et dans cette perspective, l'arbre a partout sa place. Les rendements agricoles sont améliorés en agissant positivement sur des facteurs de production aussi déterminants que l'eau, le sol, le climat, la biodiversité... Une expérimentation INRAE sur un système associant culture de blé et alignements de noyers à Restinclières (Hérault) a montré qu'une parcelle agroforestière de 100 ha pouvait produire autant de biomasse (bois et produits agricoles) qu'une parcelle de 136 ha où arbres et cultures auraient été séparés, soit un gain de 36%.

Outre les bienfaits agronomiques et environnementaux, l'agroforesterie peut aussi offrir un complément de revenu direct pour les paysans. Les arbres constituent un excellent capital sur pied, qui donne de la valeur à l'exploitation : ils fournissent une biomasse que l'agriculteur peut valoriser. De nouvelles filières et emplois se développent ainsi à l'échelle locale, tels que la filière bois-énergie, pour laquelle les agriculteurs ont un rôle à jouer en fournissant du bois d'origine locale issu des arbres qu'ils entretiennent sur leur exploitation.

En permettant d'améliorer et de diversifier la production agricole, tout en contribuant activement à la restauration des écosystèmes et des paysages, l'agroforesterie est un des leviers à la disposition des agriculteurs pour parvenir à la triple performance économique, sociale et environnementale. Les lauréats nationaux de l'édition 2020, [disponible sur ce lien](#) et sur [cette annexe](#).

Quatre candidats en lice pour la catégorie Agroforesterie pour la Normandie.

Une visite du jury est organisée le 23 novembre au départ de la Chambre d'agriculture au Neubourg dans le respect total des gestes barrières, et fera halte dans 4 exploitations en lice pour la Normandie :

- L'exploitation agricole du Neubourg EPLEFPA (Caroline Charpentier) - Le Neubourg
- La ferme de Caillouet (Anne-Laure REVEILHAC de MAULMONT) - Le Mesnil Jourdain
- Gaec ferme des pâtures (Didier Duedal) - Orvaux
- La ferme des Ruelles (Michel Galmel) - Tilly

Si vous souhaitez faire un reportage lors de cette visite, contacter Eddy CLERAN, Représentant du Réseau Agroforestier Français pour la Normandie, eddy.cleran@normandie.chambagri.fr.

L'exploitation Agricole du Lycée nature de Coutances (Manche) - Lauréat national 2020

Lors du Salon de l'Agriculture 2020, l'exploitation Agricole du Lycée nature de Coutances (Manche) a été récompensé 2ème lauréat national du Concours des Pratiques Agro-écologiques - Agroforesterie catégorie "Gestion". La catégorie "Gestion" récompense la meilleure parcelle (ou ensemble de parcelles) d'agroforesterie âgée de plus de 10 ans. Plus d'information sur le communiqué Les lauréats nationaux de l'édition 2020, [disponible sur ce lien](#)

Le Concours est organisé par les Chambres d'Agriculture France (CDA France), l'Afac-Agroforesteries, la Fédération des parcs naturels régionaux de France (FPNRF), l'Institut national de la recherche en agriculture, alimentation et environnement (INRAe), l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO), l'Office français de la biodiversité (OFB), Scopela, Comexposium, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA) et le ministère de la Transition Écologique et de la cohésion des territoires (MTECT).

Le Concours bénéficie du soutien de la Fondation Yves Rocher, Vrai, La Boulangère Bio et Olga via le Fonds pour l'Arbre ainsi que du Fonds Archimbaud.

Contact presse :

Coordonnées de l'organisateur

Charte graphique :

Quelques règles communes :

Utiliser les intitulés des Concours :

- Concours des Pratiques Agro-Écologiques Agroforesterie
- Concours des Pratiques Agro-Écologiques Prairies & Parcours
- Concours des Pratiques Agro-Écologiques Jeunes Jurés

Vocabulaire pour les prix :

- Prix des finalistes (locaux) : Prix d'Équilibre Agro-Écologique
- Prix nationaux : Prix d'Excellence Agro-Écologique

Toujours faire figurer le logo concours en majeur sur l'ensemble des documents.

Mentionner toujours le concours avec son intitulé en entier (pas d'abréviation).

Ne pas déformer le logo :



Polices à utiliser :

LES MÉDAILLES DU CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE. ——— typo : Avenir Heavy (Cap)

Le goût avant tout. ——— typo : Avenir Heavy (Bas de Casse)

Concours Général Agricole Enimi, ut liquaectus es quam aliquid mo et liberum qui veliquatur rectotatur ?
Sim seque sum il ipsa que preprae dem dolorro ommolot exero delectus arum ium ex es et faciendicid
moluptia autem eaqui verae pratis essequodici ilit mil et aribusa ndellicia qui
Pid etur, quo tem simpore, non ne molupis dolessitibus maximilloria quassi ullis voluptatqui inctorectati
rati cum fugiate num rerorro ressimenit ab iur as earum quunt odis delitintis ma non rem qui apelit que
corrumpque nonsequ ibusdandias aut lab il moloreiur, quatur as as re laboresti ulparci atiae. Nem lit,
ut aut facerum eum ilibus nihillenis min re de pla veruntentis voluptam, eatemporrurn faceraecto cori
optaqui debis pelitest, voloria tecat.
Onserro is sus dolupta nem deleceperiam saniton core, coris dolorup tatur, cor siniatem nulpna nat

————— typo : Avenir Roman

Dans le cas où la police Avenir n'est pas disponible, possibilité d'utiliser la typo Arial :

LES MEDAILLES DU CONCOURS GENERAL AGRICOLE. —————> Typo : Arial gras (capitales)

Le goût avant tout. —————> Typo : Arial gras (bas de casse)

Concours Général Agricole ut liquaectus es quam aliquid mo et liberum qui veliquatur rectotatur ?
Sim seque sum il ipsa que preprae dem dolorro ommolot exero delectus arum ium ex es et
faciendicid moluptia autem eaqui verae pratis essequodici ilit mil et aribusa ndellicia qui. —————> Typo : Arial

Couleurs :



Couleur principale

RVB : 114 / 175 / 47

#72AF2F



Couleur de la feuille de chêne

RVB : 200 / 210 / 0

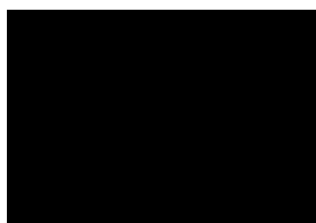
#C8D200

Autres couleurs autorisées :



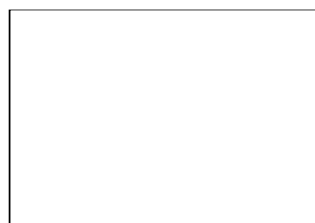
RVB : 255 / 124 / 24

#FFE00E



RVB : 0 / 0 / 0

#000000



RVB : 255 / 255 / 255

#FFFFFF